

## ***ALERTE ! LES CONTRÔLES DE MASSE ARRIVENT !!!***

Précédant l'arrivée des nouvelles mesures légales et réglementaires concernant l'emploi convenable et les exigences imposées aux prestataires dans leurs démarches pour trouver du travail et qui nous ramènent soixante ans en arrière, la Commission de l'assurance-chômage prend les devants et accentue les contrôles. But visé : mettre de la pression, harceler et éventuellement, couper les prestations.

En effet, nous assistons à une première. De mémoire d'intervenants, jamais, sauf exception, la Commission de l'assurance-chômage n'a exigé des prestataires, lors des séances d'informations auxquelles ils peuvent être conviés, de fournir leurs démarches d'emploi. Ces séances, gérées par le département d'Enquêtes et Contrôle baptisé maintenant Centre de prévention des Services d'Intégrité, avaient pour but, officiellement, d'informer les prestataires de leurs droits et obligations, **sans jamais exiger de fournir systématiquement les démarches d'emploi effectuées depuis le début de la période de chômage.**

Or, depuis la mi-octobre, nous avons eu connaissance d'un changement radical. La Commission de l'assurance-chômage joint à la lettre de convocation pour la séance collective un formulaire exigeant de connaître les démarches / recherches d'emploi des prestataires.

Voici un extrait de ce formulaire :

**Veillez fournir les détails concernant toutes vos démarches de recherche d'emploi depuis le début de votre demande de prestations d'assurance-emploi. Pour accroître vos chances de trouver du travail, vous devez faire au moins trois recherches d'emploi par semaine si vous demeurez dans une zone rurale, et au moins cinq recherches d'emploi si vous demeurez en milieu urbain.**

Date du contact :

---

Type d'emploi recherché :

---

Entreprise ou nom de l'employeur, adresse et numéro de téléphone et courriel :

---

Démarches de recherche d'emploi / Méthode de contact :

---

Résultats:

---

Qu'on nous comprenne bien. Que les prestataires d'assurance-chômage cherchent du travail et effectuent des démarches d'emploi relève de l'évidence. Et de la loi. Les gens veulent travailler. Ce n'est pas avec la moitié d'un salaire que l'on peut vivre dignement. Mais exiger de fournir les démarches de recherches d'emploi de TOUTES les personnes convoquées aux séances d'informations démontre clairement que l'État conservateur détruit (de nouveau !) le – mince – lien de confiance qui pouvait encore subsister entre lui et les citoyens. Comment interpréter autrement ce zèle, cette pression encore mise sur les épaules des chômeurs ? Pourquoi douter à ce point, *de facto*, de la volonté des citoyens de se trouver un emploi ? Il y a deux réponses à cela :

- a) Créer un stress, une panique. La peur est un puissant incitatif à accepter n'importe quel emploi, sans égard aux conditions de travail, quitte à s'en mordre les doigts après. **Résultat : a) des employés en détresse, malheureux et frustrés; b) des employeurs ravis.**
  
- b) Couper les prestations à ceux qui ne répondront pas aux exigences spécifiques de la Commission. Quelqu'un qui en « milieu urbain » aura une moyenne de 4 démarches d'emploi par semaine, il lui arrivera quoi ? Remboursement des prestations déjà touchées ? Pénalités pour fraude ? D'autres convocations et d'autres contrôles pour effectuer un « suivi » ? **Résultat : a) des rentrées d'argent, des économies à même le dos des chômeurs; b) des enquêteurs ravis qui conserveront leur job. Petit rappel : le travail des enquêteurs en assurance-chômage n'est pas de déceler la fraude, mais de faire rentrer du *cash* dans la caisse d'assurance-chômage, peu importe les moyens.**

C'est donc à de l'intimidation et du harcèlement que se livre le gouvernement conservateur envers les chômeurs et les travailleurs du Canada. Jumelé avec les modifications contenues dans le projet de loi C-38 ou Mammouth I (abolition de l'article 27 (2) et (3) ET le nouveau processus de contestation et d'appel, véritable horreur dont on parle malheureusement peu, sauf dans les groupes de défense des chômeurs et certains syndicats), une véritable bombe anti-sociale nous attend en 2013. Il faut faire reculer ce gouvernement qui bafoue et écrase tout ce qui porte ombrage au big-business, que ce soit le Parlement lui-même ou la société civile.

Mouvement Action-Chômage de Montréal  
1<sup>er</sup> novembre 2012

